

Chambre de commerce d'Halifax

Résilience du système financier canadien : le rôle de la SADC pour favoriser la confiance

11 mars 2021 (événement virtuel)

Allocution de Peter Routledge, président et premier dirigeant

LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Présentation

Merci, Patrick, de votre aimable présentation. C'est un honneur pour moi que de pouvoir m'adresser à vous. Permettez-moi d'abord de souligner que je m'adresse à vous aujourd'hui de nos bureaux d'Ottawa, qui se trouvent sur le territoire traditionnel non cédé de la nation algonquine anichinabée. Je remercie toutes les générations qui ont pris soin de cette terre.

Aujourd'hui est un jour solennel au Canada. À l'occasion de la Journée nationale de commémoration, nous rendons hommage aux quelque 22 300 Canadiennes et Canadiens, dont 65 de la Nouvelle-Écosse, qui ont succombé à ce terrible virus. Nous avons une pensée particulière pour toutes les personnes qui ont perdu un être cher. Nous voulons aussi témoigner notre profonde gratitude au personnel de première ligne dans les hôpitaux, épicerie, banques alimentaires, restaurants et écoles, pour ne citer qu'eux.

Je salue la résilience des entreprises et des gens d'affaires de la Nouvelle-Écosse. Les coûts engendrés par le virus pèsent lourd sur vos entreprises, l'économie et le système financier.

Comme la Banque du Canada l'a souligné dans son annonce d'hier sur son taux directeur, l'économie se montre plus résiliente que prévu face à la deuxième vague et aux mesures de confinement qui en découlent. La Banque note également que l'augmentation des prix des matières premières et la hausse de la demande extérieure ont un effet positif sur les perspectives économiques du Canada. Tout cela pour dire, tenez le coup : des jours meilleurs nous attendent.

L'incertitude demeure cependant quant à l'évolution de la pandémie et au retour à la normale... et à la croissance économique. Au Canada, la reprise repose, en partie, sur un système financier fort et résilient. Et la Société d'assurance-dépôts du Canada joue un rôle important à l'appui de ce système.

Pour commencer, permettez-moi de vous parler du système financier : un système résilient. On ne s'en soucie pas trop, d'ordinaire, parce qu'il est bien huilé. Mais c'est ce

système qui sous-tend l'activité économique en nous permet d'effectuer toutes nos opérations.

Le système financier englobe les banques, les coopératives de crédit, les compagnies d'assurance et les systèmes de paiement et de compensation entre institutions financières.

Il permet l'échange de capitaux entre banques et entreprises, entre acheteurs et vendeurs, entre employeurs et employés.

Ses rouages sont essentiels au bon fonctionnement et à la croissance de l'économie.

Halifax a joué un grand rôle dans l'histoire du système financier canadien. Prenons l'exemple de la Banque de Nouvelle-Écosse, établie en 1832 dans l'édifice John Roman, au coin des rues Duke et Granville. En plus d'un siècle et demi d'existence, entre guerres mondiales et crises financières, la banque a versé des dividendes et des intérêts, tout en renforçant sa présence au pays et à l'étranger. C'est l'un des plus grands acteurs du système bancaire canadien, qui emploie des dizaines de milliers de personnes. Izaak Walton Killam, l'un des hommes d'affaires et philanthropes les plus connus de votre province, a d'ailleurs commencé à travailler comme simple commis à la succursale Yarmouth de la Union Bank of Halifax en 1903. L'institution financière a été acquise sept ans plus tard par la Banque royale du Canada.

Créée en 1967, la SADC est une institution beaucoup plus récente. Elle a été créée par le gouvernement fédéral en raison de l'instabilité financière de certaines institutions de dépôt provinciales. Aujourd'hui, elle a toujours pour mission de protéger un volet important du système, celui de la prise de dépôts.

Pourquoi la SADC est-elle si importante pour le système financier et la population canadienne ?

Parce que nous protégeons les Canadiennes et les Canadiens contre la perte des dépôts assurables qu'ils confient aux 85 institutions membres de la SADC, dans l'éventualité, très peu probable, où leur institution ferait faillite. En assurant les dépôts, jusqu'à un certain plafond, nous faisons diminuer le risque lié à la prise de dépôts et, par ricochet, le coût de ces instruments financiers. Des instruments qui servent à financier des prêts hypothécaires et des prêts commerciaux et à la consommation.

Quelques précisions s'imposent. Nous protégeons les déposants contre les risques de perte de leurs dépôts assurés. Nous ne protégeons pas les prêteurs ; ce travail revient aux conseils d'administration. Le rôle de la SADC est de s'assurer que les Canadiennes et les Canadiens ont toujours accès à l'argent qui se trouve dans leurs comptes auprès de nos institutions membres - des banques ainsi que des coopératives de crédit et des sociétés de fiducie sous réglementation fédérale - si, à tout hasard, une institution devait faire faillite. Nous assurons les particuliers, au Canada, contre les risques de perte de dépôts en cas de faillite d'une institution financière. Les prêteurs, quant à eux, peuvent faire profiter les emprunteurs de la réduction des risques et des économies

qui résultent de la protection de la SADC, et ce, sous forme de taux plus avantageux que si la SADC n'existait pas.

À l'heure actuelle, la SADC protège près d'un billion de dollars en dépôts auprès de nos institutions membres, partout au pays. Dans les faits, la SADC assure les dépôts de pratiquement tous les particuliers (environ 98 %) qui font affaire avec une institution membre.

En Nouvelle-Écosse, nous estimons que plus de 90 % des dépôts sont détenus auprès d'une institution membre de la SADC, et qu'ils sont donc protégés par cette dernière. Le reste est constitué de dépôts confiés à des coopératives de crédit provinciales, qui sont par conséquent protégés par l'assureur-dépôts de la province.

Depuis notre création en 1967, nous avons réglé la faillite de 43 institutions membres. Ces faillites ont touché plus de deux millions de personnes, et plus de 26 milliards de dollars, mais pas une de ces personnes n'a perdu un seul de ses dépôts assurés par la SADC.

Voyons d'abord quelles sont les responsabilités que nous a confiées le Parlement. Puis, je vous expliquerai comment nous nous en acquittons.

Responsabilités de la SADC

Nous avons quatre grandes responsabilités en vertu de la Loi sur la SADC :

- Un - nous protégeons les déposants. Nous protégeons jusqu'à hauteur de 100 000 dollars les dépôts que vous avez à votre nom (dans des comptes de chèques, des comptes d'épargne, des comptes en devise, mais aussi les dépôts à terme). Ce plafond de 100 000 dollars s'applique à chaque catégorie d'assurance-dépôts : REER, FERR, CELI, comptes en fiducie et comptes en copropriété (détenus par vous et votre conjoint, par exemple). L'an prochain, deux nouvelles catégories viendront s'ajouter à cet arsenal : les régimes enregistrés d'épargne-études et les régimes enregistrés d'épargne-invalidité.
- Deux - nous favorisons la stabilité financière.
- Trois - nous poursuivons ces objectifs de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour la SADC.
- Quatre - nous agissons à titre d'autorité de règlement. Cela veut dire qu'en cas de règlement de faillite ou de liquidation d'une banque, nous avons les pouvoirs et les outils dont nous avons besoin pour procéder de façon ordonnée.

Les gens qui ont entendu parler de nous pensent que si leur banque faisait faillite, nous serions juste là pour rembourser leurs dépôts assurés. Mais un remboursement de dépôts peut s'avérer coûteux et engendrer de l'instabilité financière. Dans certains cas,

il serait mieux de leur donner accès à leurs dépôts plutôt que de les rembourser, et ce, tout en continuant de les protéger et de favoriser la stabilité financière d'une manière qui atténue les risques de pertes pour la SADC.

Une certaine tension est prévue dans les responsabilités qui nous sont confiées, entre la protection des déposants et la promotion de la stabilité financière, d'une part, et la volonté d'éviter les aléas moraux, de l'autre. Il y a risque d'aléa moral lorsqu'une partie adopte un comportement risqué ou omet d'agir de bonne foi parce qu'elle sait qu'une autre partie assumera les coûts de son comportement. L'aléa moral peut donc survenir à chaque fois qu'une partie sait qu'elle n'a pas à subir toutes les conséquences économiques de ses décisions. Nous ne voulons pas que nos institutions membres prennent des risques inconsidérés en croyant que la SADC finira par assumer les pertes financières causées par leur témérité.

En d'autres termes, nous risquons l'aléa moral dans notre zèle à encourager la stabilité financière, et l'instabilité financière dans notre ardeur à éviter l'aléa moral. Le Parlement nous demande de résorber cette tension. Le travail de la SADC dans la recherche de cet équilibre est encadré, à juste titre, par notre conseil d'administration, notre ministre de tutelle, le gouverneur en conseil et, en fin de compte, le Parlement, étant donné l'immensité des pouvoirs que nous confère notre loi constitutive. Le principe de la responsabilité est au cœur du système de gouvernance démocratique du Canada. Aussi la SADC rend-elle compte de ses décisions au Parlement par l'entremise de la ministre des Finances.

Modalités d'intervention

Comment nous y prenons-nous pour protéger les dépôts, favoriser la stabilité financière et gérer cette tension dont je vous ai parlé, me direz-vous ?

Premièrement, nous planifions les règlements de faillite. Si une banque devait faire faillite, nous voulons pouvoir nous appuyer sur des processus bien définis pour intervenir. Ainsi, en coordination avec la SADC, les six grandes banques canadiennes ont établi des plans de règlement détaillés. Et, au cours des 18 derniers mois, nous nous sommes concentrés sur l'élaboration de plans de règlement pour les institutions de moindre envergure.

Deuxièmement, nous simulons des faillites. Des plans de règlement, c'est bien, mais ça ne suffit pas. Nous devons les tester pour voir quelle serait leur efficacité en situation réelle. Voilà pourquoi nous jouons régulièrement « à la guerre », pourquoi nous simulons des crises financières dans un contexte sûr. Nous menons plusieurs simulations par an, de taille et de complexité variables.

Troisièmement, nous menons l'examen en profondeur d'institutions financières. Nous pouvons examiner les actifs et le passif-dépôts des institutions dont la situation financière nous préoccupe. Grâce à cet examen, nous sommes en mesure d'anticiper

les problèmes et de réagir plus rapidement à une faillite potentielle, avant que l'institution ne perde trop de valeur et de capital.

Lorsque nous concluons qu'une institution de prise de dépôts est en difficulté, nous devons choisir entre intervenir rapidement ou attendre.

Agir trop tôt peut susciter un aléa moral.

D'un autre côté, intervenir trop tard pourrait entraîner un risque de contagion et de perte de confiance du public susceptible de déstabiliser le système financier et de coûter cher à la SADC.

En règle générale, les actionnaires et autres bailleurs de fonds devraient être les premiers à tout perdre, avant même que la SADC et les autres créanciers de premier rang ne perdent un seul dollar.

Lorsque nous décidons qu'une intervention est nécessaire, nous pouvons puiser dans nos outils pour intervenir auprès de l'institution en difficulté. Mais nous devons d'abord évaluer la situation financière de l'institution. En ce qui nous concerne, soit une institution est en difficulté mais viable, soit elle a été déclarée non viable par le surintendant des institutions financières.

Si l'institution est viable, nous pouvons recourir à toute une gamme d'outils en vertu de la Loi sur la SADC : garantie, prêt, recapitalisation, entente de partage des pertes avec l'acquéreur de l'institution en difficulté, par exemple.

Nous pouvons déployer tous les outils que nous jugeons appropriés, à condition qu'ils soient conformes à nos responsabilités. Nos quatre objectifs encadrent notre recours à ces outils. Et notre conseil d'administration, au nom de la ministre des Finances, veille au respect de nos quatre responsabilités.

Si l'institution est non viable, nous pouvons prendre l'une des mesures suivantes :

- Faciliter ou forcer la vente de l'institution en difficulté en aidant un acheteur à faire l'acquisition de ses actifs. Nous pourrions ainsi nous entendre pour couvrir les pertes sur prêts repris par l'acquéreur pendant cinq ans tout au plus, et ce, jusqu'à un certain plafond. Cela nous permettrait de réduire au maximum nos risques de perte sur les dépôts assurés. Nous n'aurions pas à déboursier d'argent. Il est aussi possible que le rendement des prêts soit relativement bon et que nous n'ayons pas à assumer de pertes.
- Mettre sur pied une institution-relais, dans laquelle nous transférerions les bons actifs et certains passif-dépôts, tandis que le reste serait mis en liquidation. La SADC serait l'actionnaire de l'institution-relais, mais celle-ci serait dirigée par un conseil d'administration et une équipe de direction ayant de l'expérience en la matière, jusqu'à ce qu'elle puisse être vendue à un acteur du secteur privé.

- Dans le cas d'une très grande banque ou d'une banque d'importance systémique, nous pourrions convertir le capital et certains instruments de créance – pas les dépôts – en actions ordinaires.
- Enfin, nous pourrions procéder à la liquidation et au remboursement des dépôts assurés, en veillant à rembourser rapidement les déposants avant de procéder à la liquidation.

Je le disais tantôt. Nous savons, par expérience, qu'une intervention trop précoce peut susciter l'aléa moral. Mais nous savons aussi que c'est en intervenant en amont que nous pouvons limiter nos pertes et le risque d'instabilité financière. Au cours de notre histoire, 24 des 43 faillites que nous avons réglées ont donné lieu à des remboursements de dépôts et à des liquidations. En général, elles ont coûté plus cher que d'autres formes de règlement.

Sensibilisation du public

Bien sûr, protéger les dépôts ne suffit pas. Pour que le service que nous offrons soit efficace, encore faut-il que les gens sachent qu'il existe et que la SADC est là pour protéger leurs dépôts.

Nos recherches montrent que la sensibilisation de la population canadienne à la protection des dépôts offerte par la SADC favorise la stabilité et la solidité du système financier. De fait, le risque de panique et de retraits massifs augmente de 40 % chez les personnes qui n'ont pas entendu parler de l'assurance-dépôts. Voilà pourquoi nous dépensons de 6 à 7 millions de dollars chaque année pour sensibiliser le public et instiller confiance dans le système financier.

Vous avez peut-être vu nos annonces à la télé durant les nouvelles du matin, ou remarqué notre logo sur le terrain que foulait les joueurs de la LCF la saison dernière, quand les matchs avaient encore lieu normalement. Nous communiquons quotidiennement sur les réseaux sociaux et travaillons régulièrement avec des blogueurs et des influenceurs de la finance pour nous faire entendre. Cela permet de donner aux Canadiennes et aux Canadiens de précieux renseignements sur la façon de protéger leur argent, mais aussi de leur donner confiance dans leur institution financière. Si vous faites affaire avec l'une de nos institutions membres, vous aurez remarqué notre logo en forme de cadenas violet sur son site Web, son application mobile ou sur la porte de votre succursale bancaire.

Conclusion

Aucune institution de prise de dépôts n'a fait faillite en 25 ans, au Canada. C'est dire la santé et la résilience de notre système financier. Mais nous devons demeurer vigilants. Dans le contexte de pandémie actuel, le secteur financier canadien et les entreprises

font face à des défis colossaux, les pires depuis la crise financière mondiale de 2007-2008. La reprise s'annonce incertaine. En ces temps d'incertitude financière, les Canadiennes et les Canadiens peuvent dormir en paix. La SADC a les stratégies et les outils nécessaires pour veiller à ce que le secteur financier demeure un des principaux moteurs de l'économie.

Merci. Je répondrai volontiers à vos questions.